



COMPTE-RENDU

L'an deux mille vingt, le mercredi premier juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Ville de Thoiry s'est réuni en séance ouverte au public mais limitée sur convocation en date du vingt-cinq juin et sous la présidence de Muriel BENIER, Maire.

PRESENTS

Présents : Mme BÉNIER, Maire

M. LABRANCHE, Mme JONES, M. JOURDA, Mme GIOVANNONE-EDWARDS, M. REGARD-TOURNIER, Mme LÉON, M. LAVOUÉ, Mme PIETRZYK, Adjoints ;

M. DESSAGNE, M. GUIOTON, M. ROMAND-MONNIER, Mme BECHTIGER, Mme LESQUERRE, Mme DOUAI, Mme LAROUX, M. DE VARREUX, M. THOMAS, M. BURLET, Mme DUMOLLARD, Mme BONIFACIO, M. CARRY, M. DE MARTEL, Mme BEN YOUSSEF, Mme YAVANOVITCH, Conseillers Municipaux.

Excusés :

Mme BARRILLIET, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à Mme BECHTIGER.
M. MILLET, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à M. THOMAS.
Mme DUBURCQ, Conseillère Municipale.

Absent :

M. ROYER.

Secrétaire de séance :

Mme BECHTIGER.



A L'ORDRE DU JOUR :

- Point N°1 Désignation du secrétaire de séance.**
- Point N°2 Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 1er juillet 2020.**
- Point N°3 Vote du compte de gestion 2019 pour la commune de Thoiry.**
- Point N°4 Vote du compte de gestion 2019 pour la forêt communale.**
- Point N°5 Désignation d'un président de séance pour la partie consacrée à l'approbation des comptes administratifs 2019 – Budget principal et budget de la forêt communale.**
- Point N°6 Approbation du compte administratif de l'année 2019 du budget principal de la commune de Thoiry.**
- Point N°7 Approbation du compte administratif de l'année 2019 du budget de la forêt communale.**
- Point N°8 Modalités d'affectation du résultat de la section de fonctionnement du budget principal 2019 de la commune de Thoiry.**
- Point N°9 Modalités d'affectation du résultat de la section de fonctionnement du budget principal 2019 de la forêt communale.**
- Point N°10 Vote d'un Budget supplémentaire – Budget principal 2020 de la commune de Thoiry.**
- Point N°11 Mise en œuvre d'une décision modificative N° 01 – Budget 2020 de la forêt communale.**
- Point N°12 Bilan sur opérations immobilières – Cession de terrains/Acquisition d'immeubles – Année 2019.**
- Point N°13 Promotion des activités sportives et physiques aux écoles publiques – participation financière de la ville – 2ème trimestre année scolaire 2019/2020.**
- Point N°14 Vote des taux de fiscalité communale pour l'exercice 2020.**
- Point N°15 Approbation et autorisation de signature d'une convention portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux.**



- Point N°16** Abrogation des redevances 2020 d'occupation domaniale pour les établissements avec terrasses.
- Point N°17** Rétrocession à la commune de la concession funéraire n°E010 du cimetière de Thoiry.
- Point N°18** Approbation du plan de financement avec le SIEA pour la réalisation de travaux de modernisation de l'éclairage public sur 6 points lumineux vétustes ou accidentés.
- Point N°19** Approbation du plan de financement avec le SIEA pour la réalisation de travaux de modernisation de diverses commandes d'éclairage public – Tranche ferme.
- Point N°20** Approbation et autorisation de signature d'une convention pour l'implantation d'un Distributeur Automatique de Billets de banque, entre la Société Générale et la Commune de Thoiry.
- Point N°21** Taux de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) sur le territoire communal au titre de l'année 2020.
- Point N°22** Régularisation de cession de terrain : Rue de la Gare, SCCV LE JARDIN V.
- Point N°23** Demande de garantie financière totale de l'emprunt de la SA HLM SOLLAR pour la réalisation de 16 logements collectifs au sein de l'opération « Les Ô de Thoiry ».
- Point N°24** Modification du règlement du marché dominical de Thoiry.
- Point N°25** Création d'une commission consultative du marché dominical de Thoiry.
- Point N°26** Désignation des délégués représentant la commune dans le syndicat mixte du Parc naturel régional du Haut-Jura.
- Point N°27** Approbation et autorisation de signature du règlement de fonctionnement des ATSEM pour l'année scolaire 2020 / 2021.
- Point N°28** Approbation et autorisation de signature du projet de règlement intérieur de la bibliothèque municipale année scolaire 2020 / 2021.
- Point N°29** Approbation et autorisation de signature du projet de règlement intérieur de l'école de musique municipale année scolaire 2020/2021.
- Point N°30** Tarifications de l'école de musique municipale pour l'année scolaire 2020 / 2021.



- Point N°31** **Recrutement d'un agent non titulaire sur un emploi de catégorie A occupant les fonctions de Directeur Général des Services (DGS).**
- Point N°32** **Modification du tableau des effectifs de la Ville de Thoiry.**
- Point N°33** **Informations : Décision du président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex relative aux ouvertures dominicales des commerces de détail 2020.**
- Point N°34** **Adhésion à un groupement de commandes coordonné par le SIEA pour l'achat d'électricité et de services associés et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents.**



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Ain
Arrondissement de Gex
Ville de Thoiry

Avant de débiter la séance, **Madame le Maire** demande à l'assemblée d'approuver l'ajout d'un point à l'ordre du jour, qui sera évoqué en fin de séance.

Cette partie concerne la fin des tarifs règlementés de vente de l'électricité au 31 décembre 2020 et donc l'obligation à la Commune de souscrire un nouveau contrat de fourniture d'électricité avant cette date par consultation et avec devoir de mise en concurrence. Dans cette optique, le Syndicat Intercommunal de l'Energie et de e-communication de l'Ain (SIEA) propose aux communes de lancer un groupement de commandes pour la fourniture d'électricité à compter du 1^{er} janvier 2021.

Madame le Maire indique que la date limite de vote des communes pour l'adhésion à cette consultation étant le 15 août 2020, il est donc nécessaire d'évoquer ce point lors de cette séance à défaut, de convoquer un conseil avant cette date butoir.

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

ACCEPTE l'ajout d'un point à l'ordre du jour relatif à l'adhésion de la Commune à un groupement de commandes coordonné par le SIEA pour l'achat d'électricité et de services associés et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents.

Point N°1

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame le Maire propose à l'assemblée de désigner Madame Liliane BECHTIGER comme secrétaire de la séance du conseil municipal du 1^{er} juillet 2020.

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

DESIGNE Madame Liliane BECHTIGER comme secrétaire de la séance du conseil municipal du 1^{er} juillet 2020.

Point N°2

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2020**

Madame le Maire appelle les membres du conseil municipal à faire part de leurs éventuelles observations et commentaires suite à la communication du procès-verbal de la séance du 9 juin 2020.

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.



A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 9 juin 2020.

Point N°3

BUDGETS ET FINANCES – AFFAIRES FINANCIERES DIVERSES

Vote du compte de gestion 2019 pour la commune de Thoiry

Madame le Maire rappelle l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion des receveurs municipaux.

Madame le Maire précise que les résultats du compte de gestion 2019 pour la commune de Thoiry, établi par le receveur de la ville de Thoiry, correspondent à celui du compte administratif, établi par la ville de Thoiry, soit le résultat suivant :

RÉSULTAT DE L'EXERCICE :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	ENSEMBLE
Dépenses	1 855 718,82 €	7 251 592,42 €	9 107 311,24 €
Recettes	8 242 719,92 €	8 810 987,25 €	17 053 707,17 €
Résultat fonctionnement (excédent)		+ 1 559 394,83 €	
Résultat investissement (excédent)	+ 6 387 001,10 €		
Résultat global de clôture (excédent)			7 946 395,93 €

Madame le Maire propose à l'assemblée de voter et d'arrêter le compte de gestion 2019 pour la commune de Thoiry tel qu'il est présenté par le receveur municipal.

COMMENTAIRES :

Madame YAVANOVITCH indique qu'il est difficile de se prononcer sur les chiffres à cause de la non-compréhension et du manque de formation dans le domaine des finances publiques.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Ain
Arrondissement de Gex
Ville de Thoiry

Madame YAVANOVITCH demande à Madame le Maire la possibilité d'organiser une formation en finances publiques afin de mieux appréhender et comprendre les documents financiers.

Madame le Maire indique que cette demande peut être intégrée au plan de formation des élus, qu'elle étudiera et fera un retour lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

Madame le Maire répond également qu'un des membres de la liste minoritaire siège à la commission finances et qu'il se doit de transmettre et d'expliquer les documents financiers aux autres membres.

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

Les Conseillers Municipaux :

Mme BENIER, Maire ;

M. LABRANCHE, Mme JONES, M. JOURDA, Mme GIOVANNONE-EDWARDS,
M. REGARD-TOURNIER, Mme LÉON, M. LAVOUÉ, Mme PIETRZYK, Adjoints ;

M. DESSAGNE, M. GUIOTON, M. ROMAND-MONNIER, Mme BECHTIGER,
Mme BARRILLIET, Mme LESQUERRE, Mme DOUAI, Mme LAROUX, M. DE VARREUX, M.
MILLET, M. THOMAS, M. BURLET, Mme DUMOLLARD, Mme BONIFACIO, M. CARRY,
Conseillers Municipaux ;

APPROUVENT et **ARRESENT** le compte de gestion 2019 pour la commune de Thoiry tel qu'il est présenté par le receveur municipal.

3 contre : M. DE MARTEL, Mme BEN YOUSSEF et Mme YAVANOVITCH.

Point N°4

BUDGETS ET FINANCES – AFFAIRES FINANCIERES DIVERSES

Vote du compte de gestion 2019 pour la forêt communale

Madame le Maire indique que les résultats du compte de gestion 2019 de la forêt communale, établi par le receveur de la ville de Thoiry, correspondent à celui du compte administratif, établi par la ville de Thoiry, soit le résultat suivant :



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Ain
Arrondissement de Gex
Ville de Thoiry

RÉSULTAT DE L'EXERCICE :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	ENSEMBLE
Dépenses	9 746,95 €	24 441,92 €	34 188,87 €
Recettes	34 520,25 €	88 443,26 €	122 963,51 €
Résultat fonctionnement (excédent)		+ 64 001,34 €	
Résultat investissement (excédent)	+ 24 773,30 €		
Résultat global de clôture (excédent)			+ 88 774,64 €

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

Les Conseillers Municipaux :

Mme BENIER, Maire ;

M. LABRANCHE, Mme JONES, M. JOURDA, Mme GIOVANNONE-EDWARDS, M. REGARD-TOURNIER, Mme LÉON, M. LAVOUÉ, Mme PIETRZYK, Adjoints ;

M. DESSAGNE, M. GUIOTON, M. ROMAND-MONNIER, Mme BECHTIGER, Mme BARRILLIET, Mme LESQUERRE, Mme DOUAI, Mme LAROUX, M. DE VARREUX, M. MILLET, M. THOMAS, M. BURLET, Mme DUMOLLARD, Mme BONIFACIO, M. CARRY, Conseillers Municipaux ;

APPROUVENT et **ARRESENT** le compte de gestion 2019 de la forêt communale tel qu'il est présenté par le receveur municipal.

3 contre : M. DE MARTEL, Mme BEN YOUSSEF et Mme YAVANOVITCH.

Point N°5

BUDGETS ET FINANCES – AFFAIRES FINANCIERES DIVERSES

Désignation d'un président de séance pour la partie consacrée à l'approbation des comptes administratifs 2019 – Budget principal et budget de la forêt communale

Il convient de désigner un Président de séance pour la partie du conseil municipal consacrée à l'approbation des comptes administratifs 2019.

A cet effet, **Madame le Maire** propose la candidature de Monsieur Pierre LABRANCHE en tant que président de séance pour les votes des comptes administratifs 2019.



Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE la candidature de Monsieur Pierre LABRANCHE en qualité de président de séance pour la partie consacrée à l'approbation des comptes administratifs 2019,

AUTORISE Madame le Maire ou, en cas d'empêchement, un adjoint à signer au nom et pour le compte de la Commune, toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Point N° 6

BUDGETS ET FINANCES – AFFAIRES FINANCIERES DIVERSES

Approbation du compte administratif de l'année 2019 du budget principal de la commune de Thoiry

Monsieur LABRANCHE présente le compte administratif de la ville de Thoiry pour l'exercice 2019 établi par Madame le Maire :

RÉSULTAT DE L'EXERCICE :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	ENSEMBLE
Dépenses	1 855 718,82 €	7 251 592,42 €	9 107 311,24 €
Recettes	8 242 719,92 €	8 810 987,25 €	17 053 707,17 €
Résultat fonctionnement (excédent)		+ 1 559 394,83 €	
Résultat investissement (excédent)	+ 6 387 001,10 €		
Résultat global de clôture (excédent)			+ 7 946 395,93 €

Le président demande à l'assemblée d'approuver le compte administratif de l'année 2019 du budget principal de la commune de Thoiry.

Monsieur LABRANCHE demande à l'assemblée de passer au vote.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Ain
Arrondissement de Gex
Ville de Thoiry

Les Conseillers Municipaux :

M. LABRANCHE, Mme JONES, M. JOURDA, Mme GIOVANNONE-EDWARDS,
M. REGARD-TOURNIER, Mme LÉON, M. LAVOUÉ, Mme PIETRZYK, Adjoints ;

M. DESSAGNE, M. GUIOTON, M. ROMAND-MONNIER, Mme BECHTIGER,
Mme BARRILLIET, Mme LESQUERRE, Mme DOUAI, Mme LAROUX, M. DE VARREUX, M.
MILLET, M. THOMAS, M. BURLET, Mme DUMOLLARD, Mme BONIFACIO, M. CARRY,
Conseillers Municipaux ;

APPROUVENT le compte administratif de l'année 2019 du budget principal de la
commune de Thoiry.

3 contre : M. DE MARTEL, Mme BEN YOUSSEF et Mme YAVANOVITCH.

Point N° 7

BUDGETS ET FINANCES – AFFAIRES FINANCIERES DIVERSES

**Approbation du compte administratif de l'année 2019 du budget de la forêt
communale**

Monsieur LABRANCHE présente le compte administratif de la forêt communale pour l'exercice
2019 établi par Madame le Maire :

RÉSULTAT DE L'EXERCICE :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	ENSEMBLE
Dépenses	9 746,95 €	24 441,92 €	34 188,87 €
Recettes	34 520,25 €	88 443,26 €	122 963,51 €
Résultat fonctionnement (excédent)		+ 64 001,34 €	
Résultat investissement (excédent)	+ 24 773,30 €		
Résultat global de clôture (excédent)			+ 88 774,64 €

Monsieur LABRANCHE demande à l'assemblée d'approuver le compte administratif de l'année
2019 du budget de la forêt communale.



Monsieur LABRANCHE demande à l'assemblée de passer au vote.

Les Conseillers Municipaux :

M. LABRANCHE, Mme JONES, M. JOURDA, Mme GIOVANNONE-EDWARDS,
M. REGARD-TOURNIER, Mme LÉON, M. LAVOUÉ, Mme PIETRZYK, Adjoints ;

M. DESSAGNE, M. GUIOTON, M. ROMAND-MONNIER, Mme BECHTIGER,
Mme BARRILLIET, Mme LESQUERRE, Mme DOUAI, Mme LAROUX, M. DE VARREUX, M.
MILLET, M. THOMAS, M. BURLET, Mme DUMOLLARD, Mme BONIFACIO, M. CARRY,
Conseillers Municipaux ;

APPROUVENT le compte administratif de l'année 2019 de la forêt communale.

3 contre : M. DE MARTEL, Mme BEN YOUSSEF et Mme YAVANOVITCH.

Madame le Maire reprend la présidence de séance

Point N° 8

BUDGETS ET FINANCES – AFFAIRES FINANCIERES DIVERSES

Modalités d'affectation du résultat de la section de fonctionnement du budget principal 2019 de la commune de Thoiry

Madame le Maire rappelle que le compte administratif 2019 de la ville de Thoiry vient d'être approuvé.

Madame le Maire indique également qu'elle a la faculté d'affecter tout ou une partie de l'excédent dégagé par la section de fonctionnement, au titre de l'exercice 2019 à l'article 1068 en recettes de la section d'investissement intitulé "Excédents de Fonctionnement Capitalisés" dans le budget 2020.

La section de fonctionnement du budget 2019 de la ville de Thoiry ayant ainsi dégagé un excédent d'un montant de 1 559 394,83 €, **Madame le Maire** propose à l'assemblée d'affecter une partie de celui-ci, soit la somme de 959 394,83 € en recettes d'investissement à l'article 1068, de manière à couvrir au titre de l'année 2020 les restes à réaliser et les nouvelles dépenses d'investissement qui pourront être programmées ainsi que 600 000,00 € à l'article 002 en recettes de la section de fonctionnement.

COMMENTAIRES :

Monsieur DE MARTEL souhaite connaître la logique de répartition de cet excédent.



Madame le Maire indique que celui-ci est utilisé sur les besoins de financement notamment la partie investissement qui retrace le programme municipal à mener et la partie fonctionnement correspond aux besoins en fonctionnement particulièrement suite à la crise du COVID 19.

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

Les Conseillers Municipaux :

Mme BENIER, Maire ;

M. LABRANCHE, Mme JONES, M. JOURDA, Mme GIOVANNONE-EDWARDS,
M. REGARD-TOURNIER, Mme LÉON, M. LAVOUÉ, Mme PIETRZYK, Adjoints ;

M. DESSAGNE, M. GUIOTON, M. ROMAND-MONNIER, Mme BECHTIGER,
Mme BARRILLIET, Mme LESQUERRE, Mme DOUAI, Mme LAROUX, M. DE VARREUX, M.
MILLET, M. THOMAS, M. BURLET, Mme DUMOLLARD, Mme BONIFACIO, M. CARRY,
Conseillers Municipaux ;

AUTORISENT Madame le Maire à affecter la somme de 959 394,83 € correspondant à une partie de l'excédent de fonctionnement dégagé, au titre de l'exercice 2019 à l'article 1068 en recettes de la section d'investissement et 600 000,00 € à l'article 002 en recette de la section de fonctionnement du budget 2020 de la ville de Thoiry.

3 contre : M. DE MARTEL, Mme BEN YOUSSEF et Mme YAVANOVITCH.

Point N° 9

BUDGETS ET FINANCES – AFFAIRES FINANCIERES DIVERSES

Modalités d'affectation du résultat de la section de fonctionnement du budget principal 2019 de la forêt communale

Madame le Maire indique que suite à l'approbation du compte administratif 2019 de la forêt communale de la ville de Thoiry, il convient de réaffecter l'excédent de 64 001,34 € comme suit : 4 194.70 € en recettes d'investissement à l'article 1068, de manière à couvrir au titre de l'année 2020 les restes à réaliser et les nouvelles dépenses d'investissement qui pourront être programmées et 59 806,64 € à l'article 002 en recettes de la section de fonctionnement

Madame le Maire propose, à l'assemblée, de l'autoriser à affecter ces sommes comme précité.

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

Les Conseillers Municipaux :

Mme BENIER, Maire ;



M. LABRANCHE, Mme JONES, M. JOURDA, Mme GIOVANNONE-EDWARDS,
M. REGARD-TOURNIER, Mme LÉON, M. LAVOUÉ, Mme PIETRZYK, Adjoints ;

M. DESSAGNE, M. GUIOTON, M. ROMAND-MONNIER, Mme BECHTIGER,
Mme BARRILLIET, Mme LESQUERRE, Mme DOUAI, Mme LAROUX, M. DE VARREUX, M.
MILLET, M. THOMAS, M. BURLET, Mme DUMOLLARD, Mme BONIFACIO, M. CARRY,
Conseillers Municipaux ;

AUTORISENT Madame le Maire à affecter la somme de 4 194,70 € correspondant à une partie de l'excédent de fonctionnement dégagé, au titre de l'exercice 2019 à l'article 1068 en recettes de la section d'investissement du budget 2020 de la forêt communale de la ville de Thoiry et 59 806,64 € à l'article 002 en recettes de la section de fonctionnement.

3 contre : M. DE MARTEL, Mme BEN YOUSSEF et Mme YAVANOVITCH.

Point N° 10

BUDGETS ET FINANCES – AFFAIRES FINANCIERES DIVERSES

Vote d'un budget supplémentaire – Budget principal 2020 de la commune de Thoiry

Madame le Maire propose au conseil municipal d'adopter le budget supplémentaire 2020 de la ville de Thoiry:

- Budget de fonctionnement: 508 803,23 €
- Budget d'investissement : 7 687 711,53 €

Le nouveau total budgétisé s'élève donc à 8 552 816,23 € en fonctionnement et à 9 230 777,53 € en investissement.

A cela s'ajoute les restes à réaliser pour la section d'investissement , à intégrer à hauteur de 1 068 066, 67 € de dépenses et 85 049, 45 € de recettes.

Ce budget se décline comme suit :



1 - La section de fonctionnement

Vue d'ensemble – Dépenses

Chapitres	Libellés	BS 2020
011	Charges à caractère général	217 662,80
VOTE :	24 POUR 3 CONTRE : M. DE MARTEL, Mme BEN YOUSSEF et Mme YAVANOVITCH	
012	Charges de personnel et frais assimilés	24 900,00
VOTE :	24 POUR 3 CONTRE : M. DE MARTEL, Mme BEN YOUSSEF et Mme YAVANOVITCH	
023	Virement à la section d'investissement	237 105,43
VOTE :	24 POUR 3 CONTRE : M. DE MARTEL, Mme BEN YOUSSEF et Mme YAVANOVITCH	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	660,00
VOTE :	24 POUR 3 CONTRE : M. DE MARTEL, Mme BEN YOUSSEF et Mme YAVANOVITCH	
65	Autres charges de gestion courante	28 725,00
VOTE :	24 POUR 3 CONTRE : M. DE MARTEL, Mme BEN YOUSSEF et Mme YAVANOVITCH	
67	Charges exceptionnelles	- 250,00
VOTE :	24 POUR 3 CONTRE : M. DE MARTEL, Mme BEN YOUSSEF et Mme YAVANOVITCH	
TOTAL DEPENSES		508 803,23



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Ain
Arrondissement de Gex
Ville de Thoiry

Vue d'ensemble – Recettes

Chapitres	Libellés	BS 2020
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	600 000,00
VOTE :	24 POUR 3 CONTRE : M. DE MARTEL, Mme BEN YOUSSEF et Mme YAVANOVITCH	
013	Atténuation de charges	- 1 500,00
VOTE :	24 POUR 3 CONTRE : M. DE MARTEL, Mme BEN YOUSSEF et Mme YAVANOVITCH	
70	Produits des services, du domaine et vente diverses	- 379 368,16
VOTE :	24 POUR 3 CONTRE : M. DE MARTEL, Mme BEN YOUSSEF et Mme YAVANOVITCH	
73	Impôts et taxes *	177 425,00
VOTE :	24 POUR 3 CONTRE : M. DE MARTEL, Mme BEN YOUSSEF et Mme YAVANOVITCH	
74	Dotations et participations	120 786,39
VOTE :	24 POUR 3 CONTRE : M. DE MARTEL, Mme BEN YOUSSEF et Mme YAVANOVITCH	
75	Autres produits de gestion courante	- 8 540,00
VOTE :	24 POUR 3 CONTRE : M. DE MARTEL, Mme BEN YOUSSEF et Mme YAVANOVITCH	
TOTAL RECETTES		508 803,23

* Arrivée de Mme Isabelle DUBURCQ lors du vote du chapitre 73 « Impôt et taxes »

Madame le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir approuver le budget supplémentaire de fonctionnement 2020 de la ville de Thoiry qui s'équilibre à 508 803,23 €.

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Ain
Arrondissement de Gex
Ville de Thoiry

Les Conseillers Municipaux :

Mme BENIER, Maire ;

M. LABRANCHE, Mme JONES, M. JOURDA, Mme GIOVANNONE-EDWARDS,
M. REGARD-TOURNIER, Mme LÉON, M. LAVOUÉ, Mme PIETRZYK, Adjoints ;

M. DESSAGNE, M. GUIOTON, M. ROMAND-MONNIER, Mme BECHTIGER,
Mme BARRILLIET, Mme LESQUERRE, Mme DOUAI, Mme DUBURCQ, Mme LAROUX, M. DE
VARREUX, M. MILLET, M. THOMAS, M. BURLET, Mme DUMOLLARD, Mme BONIFACIO, M.
CARRY, Conseillers Municipaux ;

APPROUVENT le budget supplémentaire de fonctionnement 2020 de la ville de
Thoiry qui s'équilibre à 508 803,23 €.

3 contre : M. DE MARTEL, Mme BEN YOUSSEF et Mme YAVANOVITCH.

2 - La section d'investissement

Vue d'ensemble – Dépenses

Chapitres	Libellés	BS 2020
020	Dépenses imprévues	35 000,00
VOTE :	24 POUR 3 CONTRE : M. DE MARTEL, Mme BEN YOUSSEF et Mme YAVANOVITCH	
041	Opérations patrimoniales	3 900,00
VOTE :	24 POUR 3 CONTRE : M. DE MARTEL, Mme BEN YOUSSEF et Mme YAVANOVITCH	
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 103,00
VOTE :	24 POUR 3 CONTRE : M. DE MARTEL, Mme BEN YOUSSEF et Mme YAVANOVITCH	
20	Immobilisations incorporelles	188 731,57
VOTE :	24 POUR 3 CONTRE : M. DE MARTEL, Mme BEN YOUSSEF et Mme YAVANOVITCH	
204	Subventions d'équipements versées	185 000,00
VOTE :	24 POUR 3 CONTRE : M. DE MARTEL, Mme BEN YOUSSEF et Mme YAVANOVITCH	
21	Immobilisations corporelles	6 045 544,94
VOTE :	24 POUR 3 CONTRE : M. DE MARTEL, Mme BEN YOUSSEF et Mme YAVANOVITCH	
23	Immobilisations en cours	1 227 432,02
	TOTAL DEPENSES	7 687 711,53



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Ain
Arrondissement de Gex
Ville de Thoiry

Vue d'ensemble – Recettes

Chapitres	Libellés	BS 2020
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	6 387 001,10
VOTE :	24 POUR 3 CONTRE : M. DE MARTEL, Mme BEN YOUSSEF et Mme YAVANOVITCH	
021	Virement de la section de fonctionnement	237 105,43
VOTE :	24 POUR 3 CONTRE : M. DE MARTEL, Mme BEN YOUSSEF et Mme YAVANOVITCH	
024	Produits de cessions	82 000,00
VOTE :	24 POUR 3 CONTRE : M. DE MARTEL, Mme BEN YOUSSEF et Mme YAVANOVITCH	
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	660,00
VOTE :	24 POUR 3 CONTRE : M. DE MARTEL, Mme BEN YOUSSEF et Mme YAVANOVITCH	
041	Opérations patrimoniales	3 900,00
VOTE :	24 POUR 3 CONTRE : M. DE MARTEL, Mme BEN YOUSSEF et Mme YAVANOVITCH	
10	Dotations, fonds divers	959 394,83
VOTE :	24 POUR 3 CONTRE : M. DE MARTEL, Mme BEN YOUSSEF et Mme YAVANOVITCH	
13	Subventions d'investissement reçues	85 916,92
VOTE :	24 POUR 3 CONTRE : M. DE MARTEL, Mme BEN YOUSSEF et Mme YAVANOVITCH	
16	Emprunts et dettes	12 773,25
VOTE :	24 POUR 3 CONTRE : M. DE MARTEL, Mme BEN YOUSSEF et Mme YAVANOVITCH	
21	Immobilisations corporelles	- 82 000,00
VOTE :	24 POUR 3 CONTRE : M. DE MARTEL, Mme BEN YOUSSEF et Mme YAVANOVITCH	
27	Autres immobilisations financières	960,00
VOTE :	24 POUR 3 CONTRE : M. DE MARTEL, Mme BEN YOUSSEF et Mme YAVANOVITCH	
TOTAL RECETTES		7 687 711,53



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Ain
Arrondissement de Gex
Ville de Thoiry

Madame le Maire demande à l'assemblée de procéder au vote par opération pour les articles 20, 21 et 23 suivants :

Articles	Libellé Article	Analytique	Numéro d'opération	Programme	BS
2031 - 21568 - 2184- 2188 & 2313	Etude - Matériel - Mobilier - Constructions	MAIRIE	11	Etude d'assistance remplacement téléphonie - Plan évacuation - Mobilier carnotzet - Four micro-onde - Réfrigérateur - Travaux isolation murs extérieurs et remplacement des abattants - Installation porte coupe-feu - Eclairage complet sous-sol - Système alerte accueil bureau CNI	19 580,00 €
			Total 11		19 580,00 €
VOTE POUR : 25					
VOTE CONTRE : 3	M. DE MARTEL, Mme BEN YOUSSEF et Mme YAVANOVITCH				
ABSTENTION : 0					
2313	Constructions	SDF	14	Fourniture et installation d'un système d'un contrôle d'accès la Salle des Fêtes (RAR)	29 261,35 €
2313	Constructions	SDF	14	Fourniture et installation d'un système d'un contrôle d'accès la Salle des Fêtes	-29 261,35 €
2188	Matériel	SDF	14	Lave-vaisselle -Salle des Fêtes	20 000,00 €
			Total 14		20 000,00 €
VOTE POUR : 25					
VOTE CONTRE : 3	M. DE MARTEL, Mme BEN YOUSSEF et Mme YAVANOVITCH				
ABSTENTION : 0					
2315	Installations matériels et outillages techniques	VOI	16	Installation clôtures à panneau rigide entre monument aux morts/vignoble et entre Rue du Breu/Stade d'honneur	19 000,00 €
			Total 16		19 000,00 €
VOTE POUR : 25					
VOTE CONTRE : 3	M. DE MARTEL, Mme BEN YOUSSEF et Mme YAVANOVITCH				
ABSTENTION : 0					
2152	Installation de voirie	VOI	17	Panneaux de signalisation - Panneaux passage piétons LED - Points d'apports volontaires Fenières	25 353,47 €
			Total 17		25 353,47 €



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Ain
Arrondissement de Gex
Ville de Thoiry

VOTE POUR : 25					
VOTE CONTRE : 3	M. DE MARTEL, Mme BEN YOUSSEF et Mme YAVANOVITCH				
ABSTENTION : 0					
2031 - 2158 & 2188	Matériel - Mobilier	CAN	21	Etude de faisabilité création d'un self service restaurant scolaire - Micro ondes - Chariots	35 512,74 €
			Total 21		35 512,74 €
VOTE POUR : 25					
VOTE CONTRE : 3	M. DE MARTEL, Mme BEN YOUSSEF et Mme YAVANOVITCH				
ABSTENTION : 0					
2158 - 2184 & 2188	Mobilier - Matériel - Autres immobilisations corporelles	BAT	26	Scie radiale-poubelles de tri-matériels - hygiaphones – micro-onde	9 446,00 €
			Total 26		9 446,00 €
VOTE POUR : 25					
VOTE CONTRE : 3	M. DE MARTEL, Mme BEN YOUSSEF et Mme YAVANOVITCH				
ABSTENTION : 0					
2188	Autres immobilisations corporelles	CDV	28	Jeu ressort Floralties - Jeu ressort Place des Orchidées	3 500,00 €
			Total 28		3 500,00 €
VOTE POUR : 25					
VOTE CONTRE : 3					
ABSTENTION : 0					
2158	Autres installations, matériel et outillages	MANI	31	Stand pliant SPEE ALU - Marché dominical	1 100,00 €
			Total 31		1 100,00 €
VOTE POUR : 25					
VOTE CONTRE : 3	M. DE MARTEL, Mme BEN YOUSSEF et Mme YAVANOVITCH				
ABSTENTION : 0					
2041582	Autres groupements	ECL	41	Travaux de modernisation éclairage public Place des Orchidées	30 000,00 €
			Total 41		30 000,00 €
VOTE POUR : 25					
VOTE CONTRE : 3	M. DE MARTEL, Mme BEN YOUSSEF et Mme YAVANOVITCH				
ABSTENTION : 0					
2315	Installations matériels et outillages techniques	STAENT	53	Installation éclairage LED sur terrain d'entrainement	70 000,00 €
			Total 53		70 000,00 €
VOTE POUR : 25					
VOTE CONTRE : 3	M. DE MARTEL, Mme BEN YOUSSEF et Mme YAVANOVITCH				
ABSTENTION : 0					



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Ain
Arrondissement de Gex
Ville de Thoiry

2031 & 2313	Frais d'étude - Constructions	EGLISE	56	Complément d'étude sondage parquet -Etude diagnostic réhabilitation Eglise - Travaux de restauration	133 340,00 €
			Total 56		133 340,00 €
VOTE POUR : 25					
VOTE CONTRE : 3	<i>M. DE MARTEL, Mme BEN YOUSSEF et Mme YAVANOVITCH</i>				
ABSTENTION : 0					
2313	Constructions	LOGCUR	57	Installation d'une porte d'entrée	3 597,00 €
			Total 57		3 597,00 €
VOTE POUR : 25					
VOTE CONTRE : 3	<i>M. DE MARTEL, Mme BEN YOUSSEF et Mme YAVANOVITCH</i>				
ABSTENTION : 0					
2313	Constructions	BATFFOOT	59	Travaux installation adoucisseur d'eau et préparateur eau chaude	15 000,00 €
			Total 59		15 000,00 €
VOTE POUR : 25					
VOTE CONTRE : 3	<i>M. DE MARTEL, Mme BEN YOUSSEF et Mme YAVANOVITCH</i>				
ABSTENTION : 0					
2313	Constructions	ELEM	62	Installation d'une ferme porte et ventouse au SSI - Installation alarme anti intrusion - Ecole des Gentianes	10 615,00 €
			Total 62		10 615,00 €
VOTE POUR : 25					
VOTE CONTRE : 3	<i>M. DE MARTEL, Mme BEN YOUSSEF et Mme YAVANOVITCH</i>				
ABSTENTION : 0					
2313	Constructions	MAT	63	Installation d'ouvrants - Aménagement sanitaires - Ecole Les Tourterelles	90 000,00 €
			Total 63		90 000,00 €
VOTE POUR : 25					
VOTE CONTRE : 3	<i>M. DE MARTEL, Mme BEN YOUSSEF et Mme YAVANOVITCH</i>				
ABSTENTION : 0					
2313	Constructions	CTM	69	Installation d'une chaudière et d'une climatisation au CTM - Création d'un bureau au CTM	32 550,11 €
			Total 69		32 550,11 €
VOTE POUR : 25					
VOTE CONTRE : 3	<i>M. DE MARTEL, Mme BEN YOUSSEF et Mme YAVANOVITCH</i>				
ABSTENTION : 0					
2158	Autres installations, matériel et outillages	PM	77	Ethylotest	1 500,00 €



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Ain
Arrondissement de Gex
Ville de Thoiry

			Total 77		1 500,00 €
VOTE POUR : 25					
VOTE CONTRE : 3	M. DE MARTEL, Mme BEN YOUSSEF et Mme YAVANOVITCH				
ABSTENTION : 0					
2152	Installations de voirie	CDV	99	Mobilier urbain	25 000,00 €
			Total 99		25 000,00 €
VOTE POUR : 25					
VOTE CONTRE : 3	M. DE MARTEL, Mme BEN YOUSSEF et Mme YAVANOVITCH				
ABSTENTION : 0					
2111	Terrains nus	URB	101	Acquisition de terrains sur le Creux - Acquisitions terrain divers	5 001 684,13 €
			Total 101		5 001 684,13 €
VOTE POUR : 25					
VOTE CONTRE : 3	M. DE MARTEL, Mme BEN YOUSSEF et Mme YAVANOVITCH				
ABSTENTION : 0					
2051 2183 2184	Logiciels - Matériel de bureau et informatique - mobilier	ADM - POP - INFORM - MAIRIE	102	Logiciels-ordinateurs-Isoloirs-Licences-tablettes conseil municipal-relieuse-mobilier de bureau	67 868,58 €
			Total 102		67 868,58 €
VOTE POUR : 25					
VOTE CONTRE : 3	M. DE MARTEL, Mme BEN YOUSSEF et Mme YAVANOVITCH				
ABSTENTION : 0					
2182	Matériel de transport	BAT - EV	103	Véhicule bâtiment - Complément véhicule espaces-verts	23 000,00 €
			Total 103		23 000,00 €
VOTE POUR : 25					
VOTE CONTRE : 3	M. DE MARTEL, Mme BEN YOUSSEF et Mme YAVANOVITCH				
ABSTENTION : 0					
2188	Autres immobilisations corporelles	ILU	104	Embellissement	15 000,00 €
			Total 104		15 000,00 €
VOTE POUR : 25					
VOTE CONTRE : 3	M. DE MARTEL, Mme BEN YOUSSEF et Mme YAVANOVITCH				
ABSTENTION : 0					
2188	Autres immobilisations corporelles	MAT	105	Jeu extérieur	19 000,00 €
			Total 105		19 000,00 €
VOTE POUR : 25					
VOTE CONTRE : 3	M. DE MARTEL, Mme BEN YOUSSEF et Mme YAVANOVITCH				
ABSTENTION : 0					
2158	Autres installations	VOI	107	Matériel/achat bouchons d'oreilles/affuteuse chaîne	1 862,00 €
			Total 107		1 862,00 €



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Ain
Arrondissement de Gex
Ville de Thoiry

VOTE POUR : 25					
VOTE CONTRE : 3	M. DE MARTEL, Mme BEN YOUSSEF et Mme YAVANOVITCH				
ABSTENTION : 0					
2158	Autres installations	EV	108	Achat bouchons d'oreilles/accessoire désherbeur thermique	2 750,00 €
			Total 108		2 750,00 €
VOTE POUR : 25					
VOTE CONTRE : 3	M. DE MARTEL, Mme BEN YOUSSEF et Mme YAVANOVITCH				
ABSTENTION : 0					
2132	Immeuble de rapport	MAIRIE	115	Acquisition bâtiment de la poste	380 000,00 €
			Total 115		380 000,00 €
VOTE POUR : 25					
VOTE CONTRE : 3	M. DE MARTEL, Mme BEN YOUSSEF et Mme YAVANOVITCH				
ABSTENTION : 0					
2135	Installation générale -	SANMAIRIE	119	Installation et mise en place cabine sanitaire - Parking Mairie	42 120,00 €
2313	Constructions	BATCAY - BATCYP - MUS - MAIRIE SANMAIRIE	119	AdH'AP bat Ecole de musique - Cayroli - Mairie - Cyprès - Ecole des Gentianes - Raccordement divers installation bloc sanitaire - Pose d'un garde-corps devant local PM	54 869,90 €
2315	Installations matériels et outillages techniques	VOI	119	Pave : Plan de mise en accessibilité des voiries et espaces publics : Allées du cimetière Cheminement PMR Ecole de Musique/Cépages	62 264,00 €
			Total 119		159 253,90 €
VOTE POUR : 25					
VOTE CONTRE : 3	M. DE MARTEL, Mme BEN YOUSSEF et Mme YAVANOVITCH				
ABSTENTION : 0					
2315	Installations matériels et outillages techniques	BAT	123	Création d'un mur de soutènement - Lavoir de Fenières	4 000,00 €
			Total 123		4 000,00 €
VOTE POUR : 25					
VOTE CONTRE : 3	M. DE MARTEL, Mme BEN YOUSSEF et Mme YAVANOVITCH				
ABSTENTION : 0					
2313	Constructions	CDL	136	Solde Construction d'un bâtiment d'accueil pour les enfants de 3 à 17 ans installation système alerte PPMS	570 273,27 €



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Ain
Arrondissement de Gex
Ville de Thoiry

			Total 136		570 273,27 €
VOTE POUR : 25					
VOTE CONTRE : 3	M. DE MARTEL, Mme BEN YOUSSEF et Mme YAVANOVITCH				
ABSTENTION : 0					
2031	Etudes	VOI	140	Etude géotechnique conception avant-projet voie verte	2 352,00 €
			Total 140		2 352,00 €
VOTE POUR : 25					
VOTE CONTRE : 3	M. DE MARTEL, Mme BEN YOUSSEF et Mme YAVANOVITCH				
ABSTENTION : 0					
2313	Constructions	LOGC05	145	Installation chauffage électrique - Appartement Floralies C 05	6 000,00 €
			Total 145		6 000,00 €
VOTE POUR : 25					
VOTE CONTRE : 3	M. DE MARTEL, Mme BEN YOUSSEF et Mme YAVANOVITCH				
ABSTENTION : 0					
2158	Autres installations matériel et outillages - Mobilier	ALSH	149	Corbeilles vigipirate grise 100 L	1 284,42 €
			Total 149		1 284,42 €
VOTE POUR : 25					
VOTE CONTRE : 3	M. DE MARTEL, Mme BEN YOUSSEF et Mme YAVANOVITCH				
ABSTENTION : 0					
2315	Installations matériels et outillages techniques	VOI	150	Mur de soutènement pour chaussée - rue du Mont Blanc	10 000,00 €
			Total 150		10 000,00 €
VOTE POUR : 25					
VOTE CONTRE : 3	M. DE MARTEL, Mme BEN YOUSSEF et Mme YAVANOVITCH				
ABSTENTION : 0					
2132	Immeuble de rapport	SANTE	151	Acquisition plateforme Maison de Santé	430 000,00 €
2033 – 2313	Annonces - Constructions	SANTE	151	Annonces - Travaux aménagement Maison de santé + MO + Mission SPS + Contrôle technique	21 537,75 €
238	Avances et acomptes	SANTE	151	Avance lot 7 - CM2E	3 900,00 €
			Total 151		455 437,75 €
VOTE POUR : 25					
VOTE CONTRE : 3	M. DE MARTEL, Mme BEN YOUSSEF et Mme YAVANOVITCH				
ABSTENTION : 0					
2041582	Autres groupements	SANTE	152	Travaux éclairage public - extension Route de Crozet	25 000,00 €
			Total 152		25 000,00 €
VOTE POUR : 25					



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Ain
Arrondissement de Gex
Ville de Thoiry

VOTE CONTRE : 3	M. DE MARTEL, Mme BEN YOUSSEF et Mme YAVANOVITCH				
ABSTENTION : 0					
2041582 – 2315	Autres groupement - Installations matériels et outillages techniques	VOI	153	Travaux de modernisation éclairage public- Travaux d'aménagement de voirie - rue de la Gare/Du Creux	97 148,60 €
VOTE POUR :					
VOTE CONTRE : 3	M. DE MARTEL, Mme BEN YOUSSEF et Mme YAVANOVITCH				
ABSTENTION : 0					
			Total 153		97 148,60 €
2315	Installations matériels et outillages techniques	VOI	155	Travaux d'aménagement Route de la Montagne - Avaloirs	30 000,00 €
VOTE POUR : 25					
VOTE CONTRE : 3	M. DE MARTEL, Mme BEN YOUSSEF et Mme YAVANOVITCH				
ABSTENTION : 0					
			Total 155		30 000,00 €
2313	Constructions	PM	156	Travaux d'aménagement et mise sous alarme locaux police municipale - Mise sous alarme locaux PM - Installation de stores locaux PM	26 699,56 €
VOTE POUR : 25					
VOTE CONTRE : 3	M. DE MARTEL, Mme BEN YOUSSEF et Mme YAVANOVITCH				
ABSTENTION : 0					
			Total 156		26 699,56 €
2041582	Bâtiment et installation	VOI	157	Enfouissement électrique - Fenières Centre	50 000,00 €
VOTE POUR : 25					
VOTE CONTRE : 3	M. DE MARTEL, Mme BEN YOUSSEF et Mme YAVANOVITCH				
ABSTENTION : 0					
			Total 157		50 000,00 €
2315	Installations matériels et outillages techniques	VOI	158	Travaux piste du Reculet	50 000,00 €
VOTE POUR : 25					
VOTE CONTRE : 3	M. DE MARTEL, Mme BEN YOUSSEF et Mme YAVANOVITCH				
ABSTENTION : 0					
			Total 158		50 000,00 €
2315	Installations matériels et outillages techniques	VOI	159	Mur de soutènement - Rue des Boitons	25 000,00 €
VOTE POUR : 25					
VOTE CONTRE : 3	M. DE MARTEL, Mme BEN YOUSSEF et Mme YAVANOVITCH				
ABSTENTION : 0					
			Total 159		25 000,00 €



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Ain
Arrondissement de Gex
Ville de Thoiry

2315	Installations matériels et outillages techniques	VOI	161	Travaux installation d'un distributeur de billets	-40 000,00 €
VOTE POUR : 25					
VOTE CONTRE : 3 <i>M. DE MARTEL, Mme BEN YOUSSEF et Mme YAVANOVITCH</i>					
ABSTENTION : 0					
			Total 161		-40 000,00 €
2315	Installations matériels et outillages techniques	VOI	162	Travaux aménagement Rue des Hauts de Thoiry	35 000,00 €
VOTE POUR : 25					
VOTE CONTRE : 3 <i>M. DE MARTEL, Mme BEN YOUSSEF et Mme YAVANOVITCH</i>					
ABSTENTION : 0					
			Total 162		35 000,00 €
2031	Frais étude	SDF	163	Etude de faisabilité construction nouvelle salle des fêtes	30 000,00 €
VOTE POUR : 25					
VOTE CONTRE : 3 <i>M. DE MARTEL, Mme BEN YOUSSEF et Mme YAVANOVITCH</i>					
ABSTENTION : 0					
			Total 163		30 000,00 €
2158	Autres installations	STAENT	164	Acquisition de buts amovibles terrain d'entrainement	5 500,00 €
VOTE POUR : 25					
VOTE CONTRE : 3 <i>M. DE MARTEL, Mme BEN YOUSSEF et Mme YAVANOVITCH</i>					
ABSTENTION : 0					
			Total 164		5 500,00 €
2313	Constructions	BIB	165	Installation d'une main courante escalier extérieur bibliothèque	2 500,00 €
VOTE POUR : 25					
VOTE CONTRE : 3 <i>M. DE MARTEL, Mme BEN YOUSSEF et Mme YAVANOVITCH</i>					
ABSTENTION : 0					
			Total 165		2 500,00 €
2031	Frais étude	BIB	166	Etude de circulation : sécurisation et développement de la mobilité douce voiries communales	40 000,00 €
VOTE POUR : 25					
VOTE CONTRE : 3 <i>M. DE MARTEL, Mme BEN YOUSSEF et Mme YAVANOVITCH</i>					
ABSTENTION : 0					
			Total 166		40 000,00 €
2031	Frais étude	CDV	167	Etude maraîchage	5 000,00 €
VOTE POUR : 25					
VOTE CONTRE : 3 <i>M. DE MARTEL, Mme BEN YOUSSEF et Mme YAVANOVITCH</i>					
ABSTENTION : 0					
			Total 167		5 000,00 €



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Ain
Arrondissement de Gex
Ville de Thoiry

Madame le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir approuver le budget supplémentaire d'investissement 2020 de la ville de Thoiry qui s'élève à 7 687 711,53 €.

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

Les Conseillers Municipaux :

Mme BENIER, Maire ;

M. LABRANCHE, Mme JONES, M. JOURDA, Mme GIOVANNONE-EDWARDS,
M. REGARD-TOURNIER, Mme LÉON, M. LAVOUÉ, Mme PIETRZYK, Adjoints ;

M. DESSAGNE, M. GUIOTON, M. ROMAND-MONNIER, Mme BECHTIGER,
Mme BARRILLIET, Mme LESQUERRE, Mme DOUAI, Mme DUBURCQ, Mme LAROUX, M. DE
VARREUX, M. MILLET, M. THOMAS, M. BURLET, Mme DUMOLLARD, Mme BONIFACIO, M.
CARRY, Conseillers Municipaux ;

APPROUVENT le budget supplémentaire d'investissement 2020 de la ville de
Thoiry qui s'élève à 7 687 711,53 €.

3 contre : M. DE MARTEL, Mme BEN YOUSSEF et Mme YAVANOVITCH.

Point N° 11

BUDGETS ET FINANCES – AFFAIRES FINANCIERES DIVERSES

**Mise en œuvre d'une décision modificative N° 01 –
Budget 2020 de la forêt communale**

Madame le Maire indique à l'assemblée que suite aux décisions budgétaires survenues sur le budget 2020 de la forêt communale, il est nécessaire de mettre en œuvre, dorénavant, la décision modificative N°01 suivante sur ce même budget, à savoir :

Section d'investissement

Dépenses d'investissement : + 28 968,00 €

Recettes d'investissement : + 28 968,00 €

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement : + 85 806,64 €

Recettes de fonctionnement : + 85 806,64 €

Nouveau total budgétisé en investissement : 37 000,00 €

Nouveau total budgétisé en fonctionnement : 114 396,64 €

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.



Les Conseillers Municipaux :

Mme BENIER, Maire ;

M. LABRANCHE, Mme JONES, M. JOURDA, Mme GIOVANNONE-EDWARDS,
M. REGARD-TOURNIER, Mme LÉON, M. LAVOUÉ, Mme PIETRZYK, Adjoints ;

M. DESSAGNE, M. GUIOTON, M. ROMAND-MONNIER, Mme BECHTIGER,
Mme BARRILLIET, Mme LESQUERRE, Mme DOUAI, Mme DUBURCQ, Mme LAROUX, M. DE
VARREUX, M. MILLET, M. THOMAS, M. BURLET, Mme DUMOLLARD, Mme BONIFACIO, M.
CARRY, Conseillers Municipaux ;

AUTORISENT Madame le Maire à mettre en œuvre une décision modificative N°
01 dans le budget 2020 de la forêt communale de la ville de Thoiry sur la base des chiffres cités
ci-dessus.

3 contre : M. DE MARTEL, Mme BEN YOUSSEF et Mme YAVANOVITCH.

Point N° 12

BUDGETS ET FINANCES – AFFAIRES FINANCIERES DIVERSES

**Bilan sur opérations immobilières – Cessions/Acquisitions de terrains et
d'immeubles – Année 2019**

Monsieur LAVOUÉ informe l'assemblée que conformément à l'article L 2241-1 du code général
des collectivités territoriales, le conseil municipal est appelé à délibérer sur le bilan annuel des
opérations immobilières soit les cessions/acquisitions de terrains et d'immeubles réalisées par la
Commune sur son territoire pendant l'exercice budgétaire de l'année 2019.

Le bilan des opérations immobilières réalisées pendant l'année 2019 est le suivant :

Cession gratuite :

– terrain Terra Nova –

Section BO N° 447 – Lieu-dit Thoiry – 00 ha 01a 56ca
Section BO N° 449 – Lieu-dit Thoiry – 00 ha 03a 50ca
Section BO N° 451 – Lieu-dit Thoiry – 00 ha 00a 92ca

Monsieur LAVOUÉ précise que les cessions gratuites n'étant plus autorisées, l'opération se
réalise à l'euro symbolique.

Montant terrain : 1,00 €

Montant honoraires notaire : 598,30 €



Monsieur LAVOUÉ demande à l'assemblée de bien vouloir approuver ce bilan annuel des opérations immobilières réalisées par la commune de Thoiry.

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, les Conseillers Municipaux :

Mme BENIER, Maire ;

M. LABRANCHE, Mme JONES, M. JOURDA, Mme GIOVANNONE-EDWARDS,
M. REGARD-TOURNIER, Mme LÉON, M. LAVOUÉ, Mme PIETRZYK, Adjoints ;

M. DESSAGNE, M. GUIOTON, M. ROMAND-MONNIER, Mme BECHTIGER,
Mme BARRILLIET, Mme LESQUERRE, Mme DOUAI, Mme DUBURCQ, Mme LAROUX, M. DE
VARREUX, M. MILLET, M. THOMAS, M. BURLET, Mme DUMOLLARD, Mme BONIFACIO, M.
CARRY, Conseillers Municipaux ;

APPROUVENT le bilan annuel des opérations immobilières réalisées par la commune de Thoiry soit une cession de terrain sur son territoire pendant l'exercice budgétaire de l'année 2019, retracé par le compte administratif auquel le bilan sera annexé.

3 abstentions : M. DE MARTEL, Mme BEN YOUSSEF et Mme YAVANOVITCH.

Point N° 13

BUDGETS ET FINANCES – AFFAIRES FINANCIERES DIVERSES

Promotion des activités sportives et physiques aux écoles publiques – participation financière de la ville – 2ème trimestre année scolaire 2019/2020

Madame JONES rappelle à l'assemblée que la Commune, l'Avenir Gessien Gymnastique de Thoiry, le Directeur de l'école élémentaire des Gentianes et le Directeur de l'école maternelle les Tourterelles ont conventionné pour permettre l'enseignement de la gymnastique dans les établissements scolaires depuis de très nombreuses années.

En vertu de cette convention, la ville de Thoiry, s'est engagée à prendre en charge le coût d'intervention, relatif à cette activité à l'association "Avenir Gessien Gymnastique de Thoiry" sur la base du bilan des heures effectuées au cours de chacune des périodes considérées.

L'intervenant de gymnastique a, au cours du 2ème trimestre de l'année scolaire 2019-2020, effectué 34 heures à l'école élémentaire « Les Gentianes » soit un coût total de 1 020,00 euros, calculé à partir d'une rémunération horaire de 30,00 euros nets, y compris l'indemnité de congés payés, à verser à l'association « Avenir Gessien Gymnastique de Thoiry ».



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Ain
Arrondissement de Gex
Ville de Thoiry

Madame JONES demande à l'assemblée d'accepter le versement d'une subvention au profit de l'association « Avenir Gessien Gymnastique de Thoiry » d'un montant de 1 020,00 euros conformément à la convention du 11 juillet 2019.

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, les Conseillers Municipaux :

Mme BENIER, Maire ;

M. LABRANCHE, Mme JONES, M. JOURDA, Mme GIOVANNONE-EDWARDS,
M. REGARD-TOURNIER, Mme LÉON, M. LAVOUÉ, Mme PIETRZYK, Adjoints ;

M. DESSAGNE, M. GUIOTON, M. ROMAND-MONNIER, Mme BECHTIGER,
Mme BARRILLIET, Mme LESQUERRE, Mme DOUAI, Mme DUBURCQ, Mme LAROUX, M. DE
VARREUX, M. MILLET, M. THOMAS, M. BURLET, Mme DUMOLLARD, Mme BONIFACIO, M.
CARRY, Conseillers Municipaux ;

ACCEPTENT le versement d'une subvention au profit de l'association « Avenir Gessien Gymnastique de Thoiry » d'un montant de 1 020,00 euros conformément à la convention du 11 juillet 2019.

3 abstentions : M. DE MARTEL, Mme BEN YOUSSEF et Mme YAVANOVITCH.

Point N° 14

BUDGETS ET FINANCES – AFFAIRES FINANCIERES DIVERSES

Vote des taux de fiscalité communale pour l'exercice 2020

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'en application de l'article L.1639 A du Code des Impôts et de l'Article L 1612.2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes et leurs groupements à fiscalités propre doivent voter les taux des impositions locales perçues à leur profit.

Pour rappel, les taux d'imposition 2019 étaient les suivants :

- Taxe d'habitation : 12,36%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 11,10%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 39,16%

Madame le Maire demande à l'assemblée d'approuver pour l'année 2020 les taux d'imposition suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 13,10%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 41,16%

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.



A l'unanimité des suffrages exprimés, les Conseillers Municipaux :

Mme BENIER, Maire ;

M. LABRANCHE, Mme JONES, M. JOURDA, Mme GIOVANNONE-EDWARDS,
M. REGARD-TOURNIER, Mme LÉON, M. LAVOUÉ, Mme PIETRZYK, Adjoints ;

M. DESSAGNE, M. GUIOTON, M. ROMAND-MONNIER, Mme BECHTIGER,
Mme BARRILLIET, Mme LESQUERRE, Mme DOUAI, Mme DUBURCQ, Mme LAROUX, M. DE
VARREUX, M. MILLET, M. THOMAS, M. BURLET, Mme DUMOLLARD, Mme BONIFACIO, M.
CARRY, Conseillers Municipaux ;

APPROUVENT les taux d'impositions 2020 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 13,10%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 41,16%

3 abstentions : M. DE MARTEL, Mme BEN YOUSSEF et Mme YAVANOVITCH.

COMMENTAIRES :

Monsieur DE MARTEL demande la possibilité de communiquer les taux appliqués en 2019 sur les autres communes du Pays de Gex

Madame le Maire apporte la réponse suivante :

Taxe foncière sur les propriétés bâties :

- Divonne les Bains : 14,42
- Gex : 14,43
- Ferney-Voltaire : 11,94
- Prévessin-Moëns : 11,88
- Saint-Genis-Pouilly : 13,08
- Niveau départemental : 15,19
- Niveau national : 21,19

Madame le Maire rajoute qu'il s'agit par ce vote d'équilibrer le taux de la commune avec celui des autres afin de ne pas être en dessous du taux moyen.

Madame le Maire revient sur une demande de Monsieur DE MARTEL formulée antérieurement qui consiste à augmenter la taxe sur les résidences secondaires et indique qu'après consultation auprès de la Préfecture, cette dernière explique qu'il n'est pas possible d'intégrer ce point à cette séance car il ne fait pas partie de l'ordre du jour.

Monsieur DE MARTEL souhaite savoir s'il est possible de procéder à un vote par type de taxe car il trouve la taxe foncière sur les propriétés non bâties trop élevée.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Ain
Arrondissement de Gex
Ville de Thoiry

Madame le Maire explique qu'il n'est pas autorisé de dissocier les deux taxes et rapporte que « la notice sur les taxes précise que la variation du taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties devient liée à celui de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Ainsi le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties ne peut augmenter plus ou diminuer moins que celui sur la taxe des propriétés bâties ».

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, les Conseillers Municipaux :

Mme BENIER, Maire ;

M. LABRANCHE, Mme JONES, M. JOURDA, Mme GIOVANNONE-EDWARDS,
M. REGARD-TOURNIER, Mme LÉON, M. LAVOUÉ, Mme PIETRZYK, Adjoints ;

M. DESSAGNE, M. GUIOTON, M. ROMAND-MONNIER, Mme BECHTIGER,
Mme BARRILLIET, Mme LESQUERRE, Mme DOUAI, Mme DUBURCQ, Mme LAROUX, M. DE
VARREUX, M. MILLET, M. THOMAS, M. BURLET, Mme DUMOLLARD, Mme BONIFACIO, M.
CARRY, Conseillers Municipaux ;

APPROUVENT les taux d'impositions 2020 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 13,10%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 41,16%

3 abstentions : M. DE MARTEL, Mme BEN YOUSSEF et Mme YAVANOVITCH.

Point N° 15

BUDGETS ET FINANCES – AFFAIRES FINANCIERES DIVERSES

Approbation et autorisation de signature d'une convention portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux

Monsieur LABRANCHE indique à l'assemblée qu'une convention portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux est en général signée en début de mandat entre la collectivité représentée par le Maire et le comptable assignataire. Cette convention renforce les relations de travail qui existent entre les différents services dans le but d'améliorer les niveaux de recouvrement des produits mis en recouvrement par la collectivité et vise également la mise en œuvre de la sélectivité de l'action en recouvrement des créances locales.

Autrement dit, cette convention vise particulièrement les factures qui découlent des activités de restauration scolaire.

Monsieur LABRANCHE invite le conseil à se pencher notamment sur la partie relative au protocole d'engagement des poursuites par exemple pas de poursuite pour les factures inférieures à 15 € et pour les factures supérieures à 500 €, un plan d'action particulier de recouvrement est défini.



Monsieur LABRANCHE demande à l'assemblée de bien vouloir approuver la convention portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux.

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

DECIDE de mettre en place la convention portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux.

Point N° 16

BUDGETS ET FINANCES – AFFAIRES FINANCIERES DIVERSES

Abrogation des redevances 2020 d'occupation domaniale pour les établissements avec terrasses

Monsieur LABRANCHE indique que suite à l'épidémie de COVID 19 et à l'état d'urgence qui ont nécessité la fermeture des établissements recevant du public et afin de soutenir financièrement les restaurateurs et exploitants de débits de boissons de Thoiry, Madame le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à abroger les redevances d'occupation domaniale portant sur les terrasses des cafés, bars et restaurants de Thoiry pour l'année 2020.

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

AUTORISE Madame le Maire à abroger les redevances d'occupation domaniale portant sur les terrasses des cafés, bars et restaurants de Thoiry pour l'année 2020.

Point N° 17

BUDGETS ET FINANCES – AFFAIRES FINANCIERES DIVERSES

Rétrocession à la commune de la concession funéraire n°E010 du cimetière de Thoiry

A leur demande, il a été accordé aux pétitionnaires, le 9 juin 1989, une concession d'une durée de cinquante années contre la somme de 3000 francs FRF à l'emplacement n°E010 du cimetière de Thoiry, en vue d'y fonder la sépulture particulière de leur fils.

Le 30 mars 2000 le corps du défunt a été exhumé pour être transféré dans le cimetière d'ISLE-SUR-LA-SORGUE – 84800. Par la suite et par un courrier en date du 17 octobre 2018, les pétitionnaires ont déclaré vouloir renoncer à leurs droits sur l'emplacement E010 au cimetière de Thoiry.

Ainsi, **Madame le Maire** propose d'accéder à leur demande en acceptant la rétrocession au profit de la ville de Thoiry du terrain concerné moyennant la somme de 128,57 € (équivalente à



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Ain
Arrondissement de Gex
Ville de Thoiry

840 FRF) correspondant au calcul de l'article 30 du règlement municipal du cimetière de la ville de Thoiry du 05 juin 2012, soit « $2/3$ du *prix initial x nombre d'années restantes/durée initiale* ».

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte rétrocedant à la commune de Thoiry l'emplacement n °E010 du cimetière de Thoiry et ce dans les conditions énoncées.

Point N° 18

BUDGETS ET FINANCES – AFFAIRES FINANCIERES DIVERSES

Approbation du plan de financement avec le SIEA pour la réalisation de travaux de modernisation de l'éclairage public sur 6 points lumineux vétustes ou accidentés

Madame le Maire informe l'assemblée qu'un bon nombre de points lumineux vétustes ou sinistrés doivent être changés. Dans le cadre de ces travaux de modernisation de points lumineux, le SIEA a produit un avant-projet détaillé. Celui-ci prévoit les travaux sur 6 points :

- PL n°54 – Rue des Tamaris (ange Rue des Primevères) : pose d'un mât et d'une lanterne LED, remplacement du boîtier ;
- PL n°274 – Rue du Breu (devant l'école de musique) : changement de mât, repose de la lanterne existante
- PL n°437 – Rue de l'Etraz (face Rue de la Croix des Maladières) : dépose et repose du mât, remplacement du boîtier, remise en service de la lanterne ;
- PL n°676 – Rue l'Avenue (face au n°16) : pose d'une lanterne LED
- PL n°818 – Cheminement Salle des Fêtes / Séquoias : dépose de l'existant, pose d'un mât, d'un luminaire LED et d'un boîtier
- PL n°822 – terrains de tennis : pose d'un luminaire LED et d'un boîtier.

Le montant prévisionnel total pour ce projet s'élève à 7 700,00 euros. La partie restant à la charge de la Commune est estimée à 5 538,56 euros.

Madame le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à signer le plan de financement afférent avec le SIEA pour ces travaux de modernisation de l'éclairage public.

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

AUTORISE Madame le Maire à signer le plan de financement afférent avec le SIEA pour la modernisation de l'éclairage public sur six points lumineux vétustes ou accidentés.

Point N° 19



BUDGETS ET FINANCES – AFFAIRES FINANCIERES DIVERSES

Approbation du plan de financement avec le SIEA pour la réalisation de travaux de modernisation de diverses commandes d'éclairage public – Tranche ferme

Suite à un diagnostic effectué sur l'ensemble des armoires de commandes de l'éclairage public de Thoiry, le SIEA a établi un programme de travaux de mise en conformité et modernisation des commandes, de niveau Avant-Projet Sommaire (APS).

Au total, 51 commandes (sur les 60 que compte la commune) nécessitent une intervention. Le SIEA a procédé à une priorisation des interventions :

- La tranche ferme concerne les commandes nécessitant une mise en conformité urgente. Elle concerne 10 armoires.
- Les 41 commandes restantes pourront être réparties en 3 tranches conditionnelles (respectivement 14, 18 et 9 commandes).

Le montant prévisionnel des travaux de la tranche ferme, niveau APS, s'élève à 14 000,00 euros. La partie restant à la charge de la commune est estimée à 11 703,44 euros.

Madame le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à signer le plan de financement afférent avec le SIEA.

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

AUTORISE Madame le Maire à signer le plan de financement afférent avec le SIEA pour la modernisation de commandes d'éclairage public sur divers secteurs (tranche ferme).

Point N° 20

BUDGETS ET FINANCES – AFFAIRES FINANCIERES DIVERSES

Approbation et autorisation de signature d'une convention pour l'implantation d'un Distributeur Automatique de Billets de banque, entre la Société Générale et la Commune de Thoiry

Madame le Maire informe l'assemblée que pour l'implantation d'un Distributeur Automatique de Billets (DAB) de banque, la Commune a négocié avec la Société Générale, ancienne banque propriétaire du distributeur situé au centre-bourg de la ville, afin de déplacer ce même distributeur dans un local municipal.

Le local retenu par la Commune et la Société Générale est situé Rue Briand Stresemann, sous les locaux de Police Municipale, dans d'anciens sanitaires publics.

Il a été convenu via une convention précisant les conditions d'installation et d'exploitation du DAB, que :



- pour les travaux d'installation :
 - la Commune prend en charge la remise en état du local par la suppression de tous les sanitaires et leurs évacuations, ainsi que la mise en place d'une signalétique réglementaire pour l'emplacement des transporteurs de fonds,
 - la Société Générale prend en charge tous les travaux d'installation du DAB (blindage du local, équipement électrique et téléphonique, enseignes, fourniture et pose de l'appareil).

- pour l'exploitation :
 - la Commune prend en charge la fourniture de l'électricité et le nettoyage des abords extérieurs,
 - la Société Générale prend en charge tous les frais de maintenance et réparations, d'assurance, les coûts télécom, la télésurveillance, les consommables et les coûts de gestion du DAB par un transporteur de fonds.

La Société Générale versera à la Commune :

- une redevance annuelle d'occupation du domaine public d'un montant de 500 € TTC,
- une indemnité égale aux consommations électriques relevées sur un sous-compteur installé en Mairie.

La convention est conclue pour une durée indéterminée, renouvelable par tacite reconduction par année entière à date anniversaire.

Madame le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir approuver le projet de convention pour l'implantation du DAB.

COMMENTAIRES :

Madame YAVANOVITCH tient à remercier Madame le Maire et son équipe pour le combat mené afin de maintenir un DAB sur la commune.

Madame le Maire répond qu'il aurait été préférable de voter « pour » cette opération lors du vote du budget supplémentaire et explique justement l'intérêt de détailler les opérations d'investissement aux articles 20, 21 et 23 permettant ainsi aux membres de se comprendre et se prononcer sur chaque opération.

Madame YAVANOVITCH indique qu'en termes de budget et de montant notamment de la non compréhension des sommes liées à cette opération, elle souhaite voter « contre » et indique que sur ce point, elle se prononce seulement sur la convention et non sur le budget lié à cette affaire.

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le projet de convention pour l'implantation d'un Distributeur Automatique de Billets de banque entre la Société Générale et la Commune de Thoiry,



AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention.

Point N° 21

BUDGETS ET FINANCES – AFFAIRES FINANCIERES DIVERSES

Taux de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) sur le territoire communal au titre de l'année 2020

Monsieur LAVOUÉ indique à l'assemblée que dans le contexte de la crise sanitaire majeure liée au Covid-19 qui a et aura des impacts importants sur l'économie nationale ainsi que sur les professionnels du commerce et de l'artisanat au niveau local, la ville de Thoiry souhaite faire un geste pour l'allègement des frais des professionnels sur l'année 2020.

Des mesures prises par l'Etat via l'ordonnance n°2020-460 du 22 avril 2020 pour faire face à l'épidémie de Covid-19, et notamment son article 16, offrent une possibilité d'allègement de la TLPE.

En effet, par dérogation aux articles L.2333-8 et L.2333-10 du Code général des Collectivités Territoriales ainsi qu'au paragraphe A de l'article L. 2333-9 du même code, les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale ayant choisi d'instaurer une TLPE avant le 1er juillet 2019 peuvent exceptionnellement par délibération adopter un abattement compris entre 10 % et 100 % applicable au montant de la taxe due par chaque redevable au titre de l'année 2020.

La commune de Thoiry entend ainsi apporter son soutien aux redevables locaux de la TLPE en proposant un abattement de 50% des montants dus pour l'année 2020.

En conséquence, **Monsieur LAVOUÉ** demande à l'assemblée d'adopter cet abattement de 50% applicable au montant de la taxe due par chaque redevable au titre de l'année 2020.

COMMENTAIRES :

Monsieur DE MARTEL demande un descriptif plus détaillé de la TLPE.

Monsieur LAVOUÉ explique qu'il s'agit de tous les panneaux publicitaires situés sur la commune pour une enseigne. Ces panneaux sont comptabilisés sur la surface et un barème de tarification est appliqué par mètre carré. Chaque commerçant ayant une enseigne doit transmettre aux services des déclaratifs sur leur publicité extérieure pour taxation.

Monsieur DE MARTEL souhaite connaître le montant que représente cette taxe.

Madame le Maire informe que l'exonération de taxes pour cette année est de 27 500 €, la TLPE représente donc 55 000 à 60000 €.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Ain
Arrondissement de Gex
Ville de Thoiry

Monsieur LAVOUÉ rajoute que le but de cette taxe est de réduire la nuisance des enseignes extérieures.

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

ADOpte un abattement de 50% applicable au montant de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure due par chaque redevable au titre de l'année 2020.

Point N° 22

BUDGETS ET FINANCES – AFFAIRES FINANCIERES DIVERSES

Régularisation de cession de terrain : Rue de la Gare, SCCV LE JARDIN V

Monsieur LAVOUÉ indique que des travaux d'aménagement de voirie de la rue de la Gare sur la section allant du rond-point des Tamaris au franchissement de la voie ferrée ont été réalisés au cours de l'année 2011.

Les travaux ont consisté en :

- La création des deux giratoires, Tamaris et « Aristide Briand »,
- L'aménagement des arrêts de bus « Thoiry Gare »,
- La mise en place d'une chicane en amont de la voie ferrée.

L'aménagement de l'arrêt de bus Thoiry Gare sens descendant a nécessité l'allongement de la voie de décélération des bus et le repositionnement du cheminement piéton.

Cet aménagement piéton a été réalisé sur l'emprise publique, ainsi que sur la parcelle BM 207, d'une surface de 36m², dont la SCCV LE JARDIN V est toujours propriétaire.

Les travaux étant achevés, cette parcelle (voie d'arrêt du bus) doit intégrer le domaine public. Cette cession prévue dans le cadre de l'opération de construction des 136 logements par la SCCV LE JARDIN V rue Pierraz-Frettaz (permis de construire de 2012) doit aujourd'hui être régularisée par un acte notarié ou administratif.

Les frais d'acte seront à la charge de la commune.

Monsieur LAVOUÉ demande à l'assemblée d'accepter cette cession à l'euro symbolique et d'autoriser Madame le Maire à signer tout acte lié à cette opération.

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

ACCEPTe la cession de terrain situé rue de la Gare, parcelle BM 207 de la SCCV LE JARDIN V à la Commune à l'euro symbolique,

AUTORISE Madame le Maire à signer tout acte relatif à cette opération.



Point N° 23

BUDGETS ET FINANCES – AFFAIRES FINANCIERES DIVERSES

Demande de garantie financière totale de l'emprunt de la SA HLM SOLLAR pour la réalisation de 16 logements collectifs au sein de l'opération « Les Ô de Thoiry »

Madame LÉON informe l'assemblée qu'un contrat de prêt n°106485 a été signé entre la SA HLM LOGEMENT ALPES RHONE (SOLLAR) ci-après l'emprunteur, et la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS.

Ce contrat stipule que :

Article 1

L'assemblée délibérante de la commune de Thoiry (01710) accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant de deux millions cent-soixante-dix-neuf mille quatre-cent-trente-et-un euros (2 179 431,00€) souscrit par l'emprunteur auprès de la caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 106485, constitué de 4 lignes de prêt.

Article 2

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3

Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

COMMENTAIRES :

Monsieur DE MARTEL souhaite savoir s'il y a obligation pour les communes de garantir ce type d'emprunt.



Madame LÉON explique que pour disposer de logements sociaux sur leur territoire, les communes sont obligées de garantir les emprunts. En effet, si la ville refuse de garantir, le bailleur social ne peut pas finaliser son opération d'autant plus que sur la commune de Thoiry, il y a une carence de logements sociaux.

Madame LÉON demande à l'assemblée de bien vouloir autoriser Madame le Maire à garantir cet emprunt.

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, les Conseillers Municipaux :

Mme BENIER, Maire ;

M. LABRANCHE, Mme JONES, M. JOURDA, Mme GIOVANNONE-EDWARDS, M. REGARD-TOURNIER, Mme LÉON, M. LAVOUÉ, Mme PIETRZYK, Adjoint ;

M. DESSAGNE, M. GUIOTON, M. ROMAND-MONNIER, Mme BECHTIGER, Mme BARRILLIET, Mme LESQUERRE, Mme DOUAI, Mme DUBURCQ, Mme LAROUX, M. DE VARREUX, M. MILLET, M. THOMAS, M. BURLET, Mme DUMOLLARD, Mme BONIFACIO, M. CARRY, Conseillers Municipaux ;

AUTORISENT Madame le Maire à garantir l'emprunt pour l'acquisition en VEFA de 16 logements sociaux collectifs (14 PLUS et 2 PLAI) situés au sein de l'opération Les Ô de Thoiry, Rue des Hauts de Thoiry, à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 2 179 431,00 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

3 abstentions : M. DE MARTEL, Mme BEN YOUSSEF et Mme YAVANOVITCH.

Point N° 24

INSTANCES MUNICIPALES ET ORGANISMES EXTERIEURS

Modification du règlement du marché dominical de Thoiry

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il est devenu nécessaire de modifier l'arrêté municipal n°40/03 du 6 novembre 2003 portant règlement de marché hebdomadaire dans le but :

- d'intégrer la loi dite Pinel n° 2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises, et d'autre part afin
- de créer une commission consultative du marché, instance de dialogue entre la municipalité et les commerçants non sédentaires,
- de moderniser les règles d'attribution d'emplacements au marché dominical dans un souci d'équité,
- d'engager des efforts quant à la salubrité publique sur le marché de Thoiry ;



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Ain
Arrondissement de Gex
Ville de Thoiry

Après avoir consulté l'avis des syndicats des commerçants non-sédentaires de l'Ain et de la Haute-Savoie qui approuvent le projet de nouvel arrêté, **Madame le Maire** demande au conseil d'approuver et de l'autoriser à signer l'arrêté municipal n°70/20 portant réglementation du marché forain de la ville de Thoiry.

COMMENTAIRES :

Madame BEN YOUSSEF demande le coût de cette abrogation.

Madame le Maire indique qu'elle s'élève à 8 500 €.

Monsieur DE MARTEL reprend le paragraphe « articles de vente p.18 » indiquant qu' « il est interdit de vendre des produits d'occasion » et demande pourquoi interdire la vente de ce type de produits.

Madame le Maire explique qu'il s'agit d'un souhait des syndicats des commerçants. De plus, en cas de vide grenier, une demande préalable doit être formulée. Par ailleurs et pour exemple, les vide-greniers du sou des écoles ne dépendent pas du règlement du marché.

Monsieur DE MARTEL revient sur l'annexe 2, p.26 concernant le « marché zéro déchets » et le « marché propre avec tri sélectif » et demande vers quoi tend la commune.

Madame le Maire indique que l'objectif est le marché « zéro déchets », pratique déjà en place.

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE et AUTORISE Madame le Maire à signer l'arrêté municipal n°70/20 portant réglementation du marché forain de la ville de Thoiry.

Point N° 25

INSTANCES MUNICIPALES ET ORGANISMES EXTERIEURS

Création d'une commission consultative du marché dominical de Thoiry

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il est devenu nécessaire, étant donné le nombre de commerçants abonnés et passagers sur le marché de Thoiry, de créer une commission consultative du marché dominical dans le but de maintenir un dialogue permanent entre la municipalité et les commerçants non sédentaires du marché.

La commission pourra être consultée notamment sur les questions relatives à l'organisation, au fonctionnement, à la modernisation et à l'animation du marché, à sa synergie et sa complémentarité avec le tissu commercial de la Ville, aux modifications du règlement général du marché rendues nécessaires par l'évolution des pratiques commerciales ou de la législation, à



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Ain
Arrondissement de Gex
Ville de Thoiry

la création, la suppression, ou le transfert éventuel du marché, au régime des droits de place, à l'attribution des emplacements, aux sanctions disciplinaires de niveau III (désabonnement définitif).

La commission sera présidée par le Maire et sera constituée des membres permanents suivants : le Maire ou son représentant, le Chef de Service de la Police Municipale, les placiers ou leur représentant, un représentant du Syndicat Interprofessionnel des Commerçants et Artisans des marchés de détail Rhône-Alpes (SICAR), un représentant du Syndicat des Commerçants non Sédentaires de la Haute-Savoie, un représentant du Syndicat des Commerçants non Sédentaires de l'Ain. La commission pourra solliciter selon la nature de l'ordre du jour, toute autre personne en sa qualité d'expert sur le sujet de sa compétence mais cette personne n'aura pas la qualité de membre.

La durée du mandat des membres permanents correspondra à la durée du mandat municipal et cette commission consultative du marché se réunira au moins une fois par an, ainsi qu'à la demande d'un ou plusieurs de ses membres.

Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver la création d'une commission consultative du marché dominical de la ville de Thoiry.

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE la création d'une commission consultative du marché dominical de la ville de Thoiry.

Point N° 26

INSTANCES MUNICIPALES ET ORGANISMES EXTERIEURS

Désignation des délégués représentant la commune dans le syndicat mixte du Parc naturel régional du Haut-Jura

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n° 8 du 9 juin 2020 relative à l'élection des représentants de la collectivité au sein des instances et organismes extérieurs et particulièrement au sein du syndicat mixte du Parc naturel régional du Haut-Jura.

Madame le Maire précise que la composition des délégués représentant la commune pour siéger au syndicat mixte a changé. Désormais, la commune doit désigner 3 délégués et 3 suppléants.

Il convient donc d'élire de nouveau les représentants de la collectivité au sein de ce comité.

Par conséquent, **Madame le Maire** propose à l'assemblée les candidatures suivantes :

Parc Naturel Régional du Haut-Jura



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Ain
Arrondissement de Gex
Ville de Thoiry

Titulaires	Monsieur Jean ROMAND-MONNIER Madame Liliane BECHTIGER Madame Claire PIETRZYK
Suppléants	Madame Cindy DUMOLLARD Monsieur Christian BURLET Monsieur Eric THOMAS

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, les Conseillers Municipaux :

Mme BENIER, Maire ;

M. LABRANCHE, Mme JONES, M. JOURDA, Mme GIOVANNONE-EDWARDS, M. REGARD-TOURNIER, Mme LÉON, M. LAVOUÉ, Mme PIETRZYK, Adjoints ;

M. DESSAGNE, M. GUIOTON, M. ROMAND-MONNIER, Mme BECHTIGER, Mme BARRILLIET, Mme LESQUERRE, Mme DOUAI, Mme DUBURCQ, Mme LAROUX, M. DE VARREUX, M. MILLET, M. THOMAS, M. BURLET, Mme DUMOLLARD, Mme BONIFACIO, M. CARRY, Conseillers Municipaux ;

DÉCIDENT d'élire les représentants de la collectivité au sein du syndicat mixte du Parc naturel régional du Haut-Jura comme suit :

Parc Naturel Régional du Haut-Jura

Titulaires	Monsieur Jean ROMAND-MONNIER Madame Liliane BECHTIGER Madame Claire PIETRZYK
Suppléants	Madame Cindy DUMOLLARD Monsieur Christian BURLET Monsieur Eric THOMAS

3 abstentions : M. DE MARTEL, Mme BEN YOUSSEF et Mme YAVANOVITCH.

Point N° 27

INSTANCES MUNICIPALES ET ORGANISMES EXTERIEURS

Approbation et autorisation de signature du règlement de fonctionnement des ATSEM pour l'année scolaire 2020 / 2021

Madame JONES indique que le fonctionnement administratif du service des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) reste inchangé pour l'année scolaire 2020 / 2021 mais qu'il est nécessaire d'approuver et de signer le règlement de fonctionnement des ATSEM pour l'année scolaire 2020 / 2021.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Ain
Arrondissement de Gex
Ville de Thoiry

Madame JONES propose donc à l'assemblée d'approuver le projet de règlement de fonctionnement des ATSEM pour l'année 2020 / 2021 et d'autoriser Madame le Maire à signer ledit règlement.

COMMENTAIRES :

Madame BEN YOUSSEF fait remarquer qu'auparavant le temps de repas était géré par les animateurs et aujourd'hui par les ATSEM et souhaite en connaître la raison.

Madame le Maire explique que cette réorganisation fait suite à une demande de l'équipe pédagogique de l'école maternelle afin que les ATSEM prennent en charge les enfants toute la journée.

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, les Conseillers Municipaux :

Mme BENIER, Maire ;

M. LABRANCHE, Mme JONES, M. JOURDA, Mme GIOVANNONE-EDWARDS,
M. REGARD-TOURNIER, Mme LÉON, M. LAVOUÉ, Mme PIETRZYK, Adjoints ;

M. DESSAGNE, M. GUIOTON, M. ROMAND-MONNIER, Mme BECHTIGER,
Mme BARRILLIET, Mme LESQUERRE, Mme DOUAI, Mme DUBURCQ, Mme LAROUX, M. DE
VARREUX, M. MILLET, M. THOMAS, M. BURLET, Mme DUMOLLARD, Mme BONIFACIO, M.
CARRY, M. DE MARTEL, Mme YAVANOVITCH, Conseillers Municipaux ;

APPROUVENT le projet de règlement de fonctionnement des ATSEM pour l'année scolaire 2020 / 2021.

AUTORISENT Madame le Maire à signer le document annexé à la présente délibération.

1 abstention : Mme BEN YOUSSEF.

Point N° 28

INSTANCES MUNICIPALES ET ORGANISMES EXTERIEURS

Approbation et autorisation de signature du projet de règlement intérieur de la bibliothèque municipale année scolaire 2020 / 2021

Madame GIOVANNONE-EDWARDS indique à l'assemblée que chaque année scolaire, un règlement intérieur pour la bibliothèque municipale doit être voté.
Le règlement reste inchangé par rapport à l'année dernière si ce n'est qu'il a été rendu plus lisible.

Madame GIOVANNONE-EDWARDS propose à l'assemblée d'approuver le projet de règlement intérieur de la bibliothèque municipale pour l'année scolaire 2020 / 2021.



Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le projet de règlement intérieur de la bibliothèque municipale pour l'année scolaire 2020 / 2021 et **AUTORISE** Madame le Maire à signer ledit règlement.

Point N° 29

INSTANCES MUNICIPALES ET ORGANISMES EXTERIEURS

Approbation et autorisation de signature du projet de règlement intérieur de l'école de musique municipale année scolaire 2020 / 2021

Madame GIOVANNONE-EDWARDS informe l'assemblée qu'il en va de même pour le règlement intérieur de l'école de musique municipale pour l'année scolaire 2020/2021 qui se voit apporter quelques modifications dans la forme.

Madame GIOVANNONE-EDWARDS demande à l'assemblée de bien vouloir approuver ce nouveau règlement intérieur de l'école de musique.

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le projet de règlement intérieur de l'école de musique municipale pour l'année scolaire 2020 / 2021 et **AUTORISE** Madame le Maire à signer ledit document.

Point N° 30

INSTANCES MUNICIPALES ET ORGANISMES EXTERIEURS

Tarifications de l'école de musique municipale pour l'année scolaire 2020 / 2021

Madame GIOVANNONE-EDWARDS informe l'assemblée que les grilles tarifaires restent inchangées pour la nouvelle année scolaire 2020 / 2021 et maintiennent des prix adaptés en fonction du quotient familial du foyer.

Madame GIOVANNONE-EDWARDS demande à l'assemblée d'accepter le maintien de l'ensemble des tarifs de l'école de musique municipale pour l'année scolaire 2020 / 2021.

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,



APPROUVE et **AUTORISE** le maintien de l'ensemble des tarifs de l'école de musique municipale pour l'année scolaire 2020 / 2021.

Point N° 31

INSTANCES MUNICIPALES ET ORGANISMES EXTERIEURS

Recrutement d'un agent non titulaire sur un emploi de catégorie A occupant les fonctions de Directeur Général des Services

Monsieur LABRANCHE informe l'assemblée que le poste de Directeur Général des Services est vacant depuis le 9 avril 2020 et que de ce fait le poste est à pourvoir.

Monsieur LABRANCHE précise que Madame le Maire souhaite confier à un directeur général, garant de la gestion des ressources (financières, humaines et matérielles), la direction de l'ensemble des services afin que ce dernier coordonne leur organisation sous son autorité.

L'agent occupant les fonctions de la direction générale de services de la ville de Thoiry sera chargé de mettre en œuvre les décisions locales.

Il apportera une expertise administrative, financière et juridique pour la définition des objectifs stratégiques et l'élaboration des projets municipaux. Il contribuera au développement local et participera à l'explicitation des orientations de la collectivité et à la mise en forme, avec l'équipe politique, d'un projet partagé par toutes les parties prenantes de l'action publique. Il devra piloter l'organisation territoriale en cohérence avec les orientations préalablement définies.

Conformément aux dispositions de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, le recrutement sur un emploi permanent et de catégorie A peut être pourvu par un agent contractuel dès que les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi.

L'agent ainsi recruté sera engagé par contrat à durée indéterminée.

L'agent devra être titulaire d'une formation supérieure (bac+5 minimum), disposé de solides connaissances dans les domaines d'intervention du poste. Il devra également justifier d'une expérience professionnelle convaincante et être expert en matière de finances locales, marchés publics et règles juridiques liées à la sécurisation des actes. Au regard des enjeux à venir et notamment pour ce qui concerne le développement du champ d'action de l'intercommunalité qui tend à devenir l'échelon local décisionnaire, une parfaite connaissance des acteurs et organismes de coopération associant pour tout ou partie des communes pour l'exercice de certaines de leurs compétences constituera une réelle expertise pour accompagner la collectivité dans la mise en œuvre et l'engagement du schéma de mutualisation à venir. Rompu au management et à l'encadrement, l'agent devra fédérer le personnel municipal autour des valeurs du service public et de la modernisation de l'action locale.

Cet emploi pourrait être pourvu par un agent non titulaire de droit public de catégorie A relevant



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Ain
Arrondissement de Gex
Ville de Thoiry

de la filière administrative, du cadre d'emploi des attachés territoriaux.

Monsieur LABRANCHE rajoute que cette même déclaration de vacance de poste n'a pu permettre de satisfaire les besoins du service du fait du caractère infructueux de la recherche de fonctionnaires, notamment au regard de l'inadéquation des profils des candidats titulaires qui se sont présentés et le profil de poste arrêté.

Au vu de la nécessité de pourvoir rapidement le poste de directeur général des services aux fins de s'assurer de la bonne administration municipale, Monsieur LABRANCHE demande à l'assemblée de bien vouloir autoriser Madame le Maire à recruter un agent contractuel dans pour occuper l'emploi permanent de directeur général des services de la ville de Thoiry à temps complet sur le cadre d'emploi des attachés territoriaux en catégorie A.

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

AUTORISE Madame le Maire à recruter par voie de contrat à durée indéterminée pour occuper l'emploi permanent de directeur général des services de la ville de Thoiry à temps complet sur le cadre d'emploi des attachés territoriaux en catégorie A.

Point N° 32

INSTANCES MUNICIPALES ET ORGANISMES EXTERIEURS

Modification du tableau des effectifs de la Ville de Thoiry

Monsieur LABRANCHE précise qu'en raison de la nouvelle organisation du service Petite Enfance, il convient de créer un nouveau poste d'ATSEM à temps non complet (30H45 annualisé) dans le cadre d'emploi des Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles et ainsi de modifier le tableau des effectifs de la Ville.

➤ **Filière SOCIALE – Création d'1 poste**

Cadre d'emploi des AGENTS TERRITORIAUX SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES

Métier: **ATSEM**

Catégorie de l'emploi : **C**

Durée hebdomadaire annualisée : 30h45

Par conséquent, **Monsieur LABRANCHE** propose à l'assemblée la modification suivante du Tableau des effectifs à compter du 2 juillet 2020 :



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Ain
Arrondissement de Gex
Ville de Thoiry

TABLEAU DES EMPLOIS MUNICIPAUX AU 1ER JUILLET 2020

CADRE D'EMPLOI	CATEGORIE	GRADE	CREES	POURVUS		RESTE A LIBRE	TEMPS DE TRAVAIL HEBDO
				TITULAIRES	NON TITULAIRES		
Filière ADMINISTRATIVE							
ATTACHE TERRITORIAL	A	Attaché hors classe	4			1	35H00
		Directeur territorial					
		Attaché principal			1		
		Attaché		1	1		
REDACTEUR TERRITORIAL	B	Rédacteur principal 1ere classe	3			2	35H00
		Rédacteur principal 2eme classe					
		Rédacteur		1			
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	Adjoint administratif principal de 1ere classe	17	4	0	1	35H00 (17 postes)
		Adjoint administratif principal de 2eme classe		3	0		
		Adjoint administratif		6	3		
SOUS TOTAL FILIERE			24	15	5	4	
Filière TECHNIQUE							
INGENIEUR TERRITORIAL	A	Ingénieur hors classe					
		Ingénieur principal					
		Ingénieur	2	2	0	0	35H00
TECHNICIEN TERRITORIAL	B	Technicien principal de 1ere classe	3			1	35H00
		Technicien principal de 2eme classe		1	0		
		Technicien		1			



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Ain
Arrondissement de Gex
Ville de Thoiry

AGENT DE MAITRISE	C	Agent de maitrise principal	3	1	0	2	35H00		
		agent de maitrise		0	0				
ADJOINT TECHNIQUE	C	Adjoint technique principal de 1ere classe	29	5	0	0	35H00 (6 postes) 18H00 (1 poste)		
		Adjoint technique Principal de 2eme classe		6	0				
		Adjoint technique		12	6			35H00 (16 postes) 28H00 (1 poste)	
SOUS TOTAL FILIERE			37	28	6	3			
Filière POLICE									
AGENT DE POLICE MUNICIPAL	C	Chef de police municipal	3	3	0	0	35H00		
		Brigadier-chef principal							
		Brigadier						0	0
SOUS TOTAL FILIERE			3	3	0	0			
Filière CULTURELLE									
ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	B	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ere classe	10	2	0	0	35H00 (2 postes)		
		Assistant d'enseignement artistique principal de 2eme classe						1	12H00
								1	12H15
								1	10H00
								1	6H15
								1	5H45
								1	2H15
								1	3H00
								1	4H45
		Assistant d'enseignement artistique							



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Ain
Arrondissement de Gex
Ville de Thoiry

ADJOINT DU PATRIMOINE	C	Adjoint territorial de patrimoine principal de 1ere classe	2	1		0	
		Adjoint territorial du patrimoine principal de 2eme classe					
		Adjoint territorial du patrimoine		0	1		35H00
SOUS TOTAL FILIERE			12	3	9	0	28H00
Filière ANIMATION							
ANIMATEUR TERRITORIAL	B	Animateur principal de 1ere classe	2			2	35H00
		Animateur principal de 2eme classe					
		Animateur		0	0		06H00
ADJOINT D'ANIMATION	C	Adjoint d'animation territorial principal de 1ere classe	17				
		Adjoint d'animation territorial principal de 2eme classe					
		Adjoint d'animation territorial		9	6	1	35H00
SOUS TOTAL FILIERE			19	9	6	4	11H75
Filière SOCIALE							
ASSISTANT TERRITORIAL SOCIO EDUCATIF	B	assistant territorial socio-éducatif	1			1	35H00
AGENT TERRITORIAL SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES	C	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles de 1ere classe	9				35H00
		Agent territorial spécialisé des écoles maternelles de 2eme classe					
				5	3	0	30H45
SOUS TOTAL FILIERE			10	5	4	1	
SOUS TOTAL GENERAL			105	63	30	12	



Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE la modification du tableau des effectifs de la ville de Thoiry à compter du 2 juillet 2020.

Point N° 33

INFORMATIONS

Décision du président de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex relative aux ouvertures dominicales des commerces de détail 2020

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'une délibération a été votée en conseil communautaire le 24 octobre 2019 afin d'autoriser l'ouverture des commerces de détail de plus de 400 m².

La date du 28 juin 2020 avait été choisie pour une dérogation au repos dominical et correspondait au premier dimanche des soldes d'été.

Madame le Maire informe donc qu'au vu du report du début des soldes au 15 juillet, la communauté d'Agglomération a donc décidé de modifier, par délibération en date du 18 juin 2020, la date d'ouverture dominicale au 19 juillet en lieu et place du 28 juin. Les autres dates demeurent inchangées.

Point N° 34

POINT AJOUTÉ À L'ORDRE DU JOUR :

INSTANCES MUNICIPALES ET ORGANISMES EXTERIEURS

Adhésion à un groupement de commandes coordonné par le SIEA pour l'achat d'électricité et de services associés et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents

Madame le Maire informe le conseil que conformément au Code de l'Energie, les tarifs réglementés de vente d'électricité sont supprimés depuis le 1^{er} janvier 2016, pour les sites ex tarifs « Jaunes » et « Verts » dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVa et au 1^{er} janvier 2021 pour les tarifs « bleus » dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36 kVa.

Depuis, la loi Energie Climat adoptée et publiée au Journal Officiel du 9 novembre 2019 et ce conformément à la directive européenne du 5 juin 2019 sur les règles communes pour le marché intérieur de l'électricité, organise la fin des Tarifs Réglementés de Vente (TRV) d'électricité pour



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Ain
Arrondissement de Gex
Ville de Thoiry

les consommateurs finaux non domestiques, tarifs correspondants aux contrats de fourniture d'électricité d'une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA.

En conséquence, au 1er janvier 2021, seuls les clients domestiques et les clients non domestiques employant moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total de leur dernier bilan annuel n'excèdent pas 2 millions d'euros, seront encore éligibles aux TRV.

Dans ce contexte, le SIEA propose aux communes de constituer un groupement de commandes pour l'achat d'électricité coordonné. Ce groupement est à même d'apporter aux pouvoirs adjudicateurs et entités adjudicatrices, une réponse à ces nouvelles dispositions réglementaires en leur permettant de se mettre en conformité avec la loi, tout en optimisant leur procédure de mise en concurrence.

Par conséquent, **Madame le Maire** demande à l'assemblée d'approuver le projet de convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés et de l'autoriser à le signer.

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

ACCEPTE les termes du projet de convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés,

AUTORISE l'adhésion de la commune au groupement de commandes à intervenir ayant pour objet l'achat d'électricité et de services associés,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de groupement, et toutes autres pièces nécessaires,

AUTORISE le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Thoiry.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

Madame le Maire informe l'assemblée que lors de cette séance, les conseillers municipaux ont reçu en mains propres la convocation pour la séance exceptionnelle du conseil municipal qui aura lieu le 10 juillet 2020. Cette réunion sera réservée exclusivement à l'élection des délégués et suppléants au sein du conseil municipal en vue de la tenue des élections sénatoriales 2020.

Madame le Maire rajoute également que cette année, n'auront pas lieu l'évènement « Zik en Creux » et la cérémonie du 14 juillet vu le contexte actuel. Néanmoins, le feu d'artifices à 23h00 est maintenu sans appel au rassemblement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h37.